YÈVRES

BULLETIN MUNICIPAL | **JUILLET - DÉCEMBRE 2022**

Yèvres













Bonne Année



LE GRAND CHÂTEAUDUN
Communauté de Communes

YÈVRES : Energie, Valeurs, Raison Et Solidarité

MOT DU **MAIRE**



Chères Yèvroises,
et chers Yèvrois
Cela fait donc bientôt un an que la guerre en Ukraine a éclaté aux yeux du monde entier ; avec toutes ses conséquences meurtrières en premier lieu (ne l'oublions pas !), mais aussi économiques et sociétales.
Évidemment, tous ces évènements continuent d'affecter le pouvoir d'achat de nous tous, car beaucoup de domaines sont touchés par cette inflation.
Et les finances communales n'échappent pas à ce phénomène.
En effet, les factures d'énergie, de denrées alimentaires, entre autres choses, sont en forte augmentation.
C'est pourquoi, nous avons décidé de prendre plusieurs mesures, qui permettent à la fois d'endiguer quelque peu ces hausses, et de ne pas endommager plus que de raison votre vie quotidienne.
D'abord, une étude a été établie pour diminuer le temps de l'éclairage public, la nuit. Il devrait être réduit de 23h00 à 5h00 à partir du printemps ; ce qui devrait entraîner une économie d'environ 44% des consommations.
Ensuite, nous avons relevé les tarifs de différents services, en moyenne, de 3.30% (soit beaucoup moins que l'inflation constatée en 2022 : entre 6.70 et 7.00%).
Ce qui nous laisse très souvent en dessous des tarifs comparables aux Communes alentours.
Enfin, nous avons demandé une légère contribution aux associations de 30.00€ pour une journée, lorsqu'elles utilisent la salle récréative pour des manifestations engendrant des recettes (lotos, repas dansant, …).
Nous espérons que tout cela nous permettra de ne pas faire évoluer les taux d'imposition locales pour la seizième année consécutive, lors de l'examen du budget au mois de mars.
Malgré tout, nous avons commencé la mise en œuvre de plusieurs projets : création de la Maison des associations (livraison en avril-mai 2023), travaux très importants à l'école (prévus dès le mois d'avril, et continués en juillet et août prochain), modification de l'espace accueil de la Mairie (avec des travaux qui commenceront le 30 janvier et se termineront à priori le 31 mars 2023), travaux de voirie à plusieurs endroits de notre territoire.
Vous le voyez, nous essayons de continuer à améliorer notre Cadre de vie et nos services.
Cependant, nous devons vous avouer que nous rencontrons beaucoup de difficultés pour faire aboutir notre projet de nouvelle Maison de santé pluridisciplinaire.
Personne n'est à incriminer, car vous le constatez tous les jours, notre système de soins souffre terriblement.
Mais sachez que nous travaillons encore plus intensément à trouver des solutions qui satisfassent tout le monde : la population, les soignants, et les organismes financeurs.
D'ailleurs, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier, dès que possible.
Pour terminer, je voudrai au nom de toute l'équipe municipale exprimer plusieurs remerciements, très sincères, à bon nombre de personnes.
D'abord, à tous les agents communaux, pour leur implication, la qualité de leur travail quotidien, ainsi que leurs idées, parfois fort utiles et économiques.
Ensuite à tous les enseignants, les parents d'élèves et surtout les enfants pour leur patience dans l'exécution des travaux.
À toutes les forces vives de notre Commune : les commerçants, les artisans, les industriels, les exploitants agricoles et les associations, pour leur dynamisme, leurs réussites et leur volonté de faire rayonner en toute occasion notre territoire.
Plus particulièrement, je tiens à exprimer de chaleureux remerciements à deux personnalités yèvroises qui viennent de prendre une retraite bien méritée en décembre dernier.
D'abord, à Mme Christine PÉRICHARD, notre orthophoniste, qui par son professionnalisme, sa discrétion et sa gentillesse va beaucoup manquer à ses patients et à l'ensemble de notre population.
Puis, à M. Gilles MOUSSU, notre charcutier, qui nous a tant régalé toutes ces années, a su développer cette brillante entreprise et a participé grandement à faire connaître dans tout le département notre village.
J'en profite pour souhaiter la bienvenue et bon courage à M. Sébastien THIROUARD, qui a repris les rênes de ce fleuron local.
Je remercie aussi toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce Bulletin, et vous en recommande une bonne lecture.
Et, je vous souhaite, très sincèrement, pour vous-même ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont proches, une très bonne année 2023 ; pleine de bonne santé, de bonheur et de réussites personnelles et professionnelles.

Soyez toujours assurés de mon complet dévouement.

Bruno PERRY

RESSOURCES **HUMAINES**



Mélanie



Marion

BIENVENUE A MÉLANIE, MARION et CÉLINE

Trois nouveaux agents à temps partiel sont venus renforcer nos équipes depuis la rentrée de septembre 2022.
Mélanie Gaurin, Marion Letertre et Céline Desrumaux sont chargées de l'entretien des locaux communaux. Ces travaux étaient jusqu'à présent réalisés par une entreprise locale qui a cessé son activité.
Mélanie renforce également l'équipe de la restauration scolaire pour la surveillance des enfants pendant le repas de midi et Céline complète le mercredi l'équipe d'animation de l'accueil périscolaire.
Nous leur souhaitons la bienvenue.



Céline

78E CÉRÉMONIE DU **SOUVENIR FRANCO-ALLIÉS**



Et le soleil a illuminé ce dimanche 09 octobre 2022...!

Pour honorer le Lt Noel STOKES et le Sgt Norman WILDING, le ciel yèvrois a revêtu des habits de lumière.

Le cortège, parti de la mairie, avec l'Harmonie de Brou en tête, suivie des portes-drapeaux, des Jeunes Sapeurs-pompiers de Brou, des personnalités civiles et militaires, des membres de l'Association du Souvenir Franco-Alliés, du Conseil municipal d'Yèvres et de la population, s'est rendu Place de la Paix, devant le Monument aux Morts pour le dépôt des gerbes avec les différentes sonneries et les hymnes nationaux (Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande et France).

Ensuite, tout le monde s'est réuni au cimetière, face à la tombe des deux aviateurs morts dans le crash de leur avion Lancaster dans la nuit du 28 au 29 juillet 1944, au Ménard, hameau d'Yèvres.

A nouveau le dépôt des gerbes, les sonneries et hymnes nationaux, puis, moment fort de cette cérémonie : l'inauguration de la fresque commémorative sous le préau du cimetière (en face de la tombe des aviateurs). Ce "petit" évènement avait été gardé secret et tout le monde a été émerveillé par la beauté de cette fresque et réjoui de cette belle idée que nous devons à M. Bruno PERRY, Maire d'Yèvres. La conception a été réalisée par Olivier FARAULT et réalisée par l'entreprise GPM Adhésif.

Le Souvenir Franco-Alliés remercie chaleureusement le Conseil Départemental, par l'intermédiaire de Mme Danièle CARROUGET, Conseillère départementale, et la Commune d'Yèvres pour leurs subventions qui ont permis cette magnifique réalisation, qui, outre l'hommage qu'elle rend à ceux qui sont morts pour notre liberté, embellit encore plus notre cimetière communal parfaitement entretenu par les services techniques.

Les Familles STOKES et WILDING sont ravies et touchées par cet hommage.

L'office religieux en l'église Notre-Dame a été conduit par le Père Abelson PIERRE, curé de la paroisse St Romain de Brou.

Enfin, la salle récréative a accueilli l'assistance pour les traditionnels discours, avec dans l'ordre protocolaire : M. Pierre LUCAS, Président du Souvenir Franco-Alliés, Colonel Antony Mc CORD, représentant l'Ambassade de Grande-Bretagne, M. Jack DOIG, représentant l'Ambassade de Nouvelle-Zélande, Mme Danièle CARROUGET, Conseillère départementale, M. Daniel GUERET, Sénateur, M. Bruno PERRY, Maire d'Yèvres, et M. Hervé DEMAI, Sous-préfet de Châteaudun.

Pour terminer cette magnifique journée, une trentaine de personnes se sont réunies au restaurant Le St Jacques pour un excellent déjeuner, copieux et très convivial.
M. Claude TEROUINARD, Conseiller départemental, nous a fait le plaisir et l'honneur de venir y participer.

Petite info : l'Association a fait éditer une Carte Postale de la fresque. Elle est en vente à l'Épicerie "Le Panier Sympa" ou auprès de Pierre LUCAS (Tél : 06 27 02 71 63) au tarif de 2€00.

Rendez-vous en 2023, le dimanche 08 octobre, pour la 79e cérémonie. Peut-être d'autre(s) surprise(s) !



EN 2023,
CHANGEONS NOS HABITUDES !!!

Petit rappel de quelques règles élémentaires du bien vivre ensemble.

Le civisme et l'entretien sont l'affaire de tous les habitants
pour vivre dans un village agréable.



LA CHAUSSÉE POUR LES VOITURES, LES TROTTOIRS POUR LES PIÉTONS

Pensons aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées ou aux poussettes de bébés qui empruntent les trottoirs et qui doivent inévitablement descendre sur la chaussée …. Il suffirait de stationner sur les places dessinées au sol.

Pour rappel, le stationnement des véhicules sur les trottoirs est interdit par le code de la route et verbalisable.

UN PEU DE CIVISME POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

Dans leur grande majorité, les trottoirs appartiennent et relèvent du domaine public.

Toutefois, selon l'arrêté municipal 001_2023, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui ***doit assurer l'entretien de la partie située devant chez lui,*** jusqu'au caniveau : balayage des feuilles, nettoyage, déneigement, … En cas d'accident (chute, glissade,…), il est ***responsable*** et ce n'est pas, comme on pourrait le croire, la commune.





ET LES ÉTERNELLES DÉJECTIONS CANINES ET FÉLINES…

Par pitié, soyons civiques, ramassons !

Un bon maître se doit de ramasser les excréments de son chien. De nombreuses communes mettent à l'amende les propriétaires de "toutous" qui ne ramassent pas !

Pourquoi ramasser ?

- Les trottoirs et les espaces verts seront beaucoup plus propres.
- Les déjections animales nuisent à la santé. En laissant les crottes de votre chien à proximité d'un endroit où s'amusent les enfants, vous exposez ces derniers à des parasites comme les ascarides, ainsi qu'à des infections bactériennes.
- Les excréments peuvent transmettre des maladies canines aux autres animaux domestiques.
- Les excréments de chien polluent. Les pluies les diluent, les entraînent dans les cours d'eau contribuant ainsi à élever le niveau bactériologique des rivières, contaminant l'environnement naturel de la faune aquatique et terrestre.

Ramasser et jeter les crottes de son chien constituent un acte responsable. Si nous ramassons tous les excréments de nos chiens, l'opinion publique à l'endroit de ces bêtes et de leurs propriétaires ne s'en portera que mieux.



ELAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES

Nous sommes de plus en plus sollicités pour des différents entre voisins au sujet de l'entretien des haies et de l'élagage des arbres.

Entre voisins, tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a la faculté d'exiger que l'élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans.

Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain, il en est de même pour les herbes et les ronces. En cas de dommage subi sur votre propriété, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur votre propriété, vous n'êtes pas autorisé à cueillir les fruits mais vous pouvez les ramasser s'ils tombent (article 673 du code civil).

En bordure des voies publiques, il est obligatoire que les propriétaires riverains ou locataires, procèdent à la taille et l'entretien des haies et plantations en bordure du domaine public. Les riverains doivent élaguer ou couper les plantations à l'aplomb des limites de voies publiques ou privées avec une hauteur limitée à deux mètres. Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

En cas d'accident par manque de visibilité, la responsabilité de l'occupant de la parcelle pourrait être engagée. Le non-respect de l'article R.116-2 , expose le contrevenant à une amende de 1500 euros.

Concernant les plantations, chacun est tenu de respecter des règles de distance par rapport aux limites séparatives (article 671 du code civil)

- Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative de propriété.
- Pour les plantations de moins de 2 mètres : distance fixée à 0,50 mètre de la limite séparative, la distance se calcule au milieu du tronc.

Lorsque les règles de distance ne sont pas respectées, l'occupant peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à hauteur légale, soit de les arracher.

Vous ne pouvez exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale depuis plus de 30 ans. (article 672 du code civil)

Avant de faire intervenir les hommes de loi une concertation apaisée entre voisins peut s'avérer constructive. C'est le bien vivre ensemble en bonne intelligence.

LES LIMITATIONS DE VITESSE

DANS LE CENTRE BOURG

Après plusieurs mois de mise en œuvre, on continue de constater que bon nombre d'automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse à 30km/h mise en place dans le centre bourg. Nous allons apposer des marquages au sol 30 km/h rue du Lieutenant Stokes et rue Emile Delavallée, en espérant que ceci sensibilisera les automobilistes pour la sécurité de tous.

DANS LE HAMEAU D'ISSAY

Pour faire suite à l'alerte transmise par les habitants concernant la vitesse excessive des véhicules traversant le hameau, nous avons fait réaliser par le conseil départemental des mesures de comptage et de vitesse sur la RD367.1. Ces mesures réalisées en mars 2022 montrent que sur une moyenne de 232 véhicules/jour qui traversent le hameau quel que soit le sens de circulation, 23% ne respectent pas la limitation de vitesse à 50km/h. Pour ces contrevenants, la vitesse observée se situe entre 50 et 60 km/h (22%) et 60 et 70 km/h (2%) et 44% des excès de vitesse ont été observés la nuit.
Aucun poids lourd n'est concerné par ces excès de vitesse.
Au vu des résultats de cette étude, il a été décidé, en collaboration avec le conseil départemental, d'installer des panneaux de limitations de vitesse à 50 km/h à l'entrée et à la sortie du hameau. L'installation d'autres types de ralentisseurs ne s'est pas avérée pertinente eu égard aux nuisances engendrées pour les riverains (dos d'âne) et à la circulation des engins agricoles. Par ailleurs, des contrôles de vitesse sont régulièrement réalisés par la gendarmerie.



SUR LA DÉPARTEMENTALE D955, des panneaux rappelant la limitation de vitesse à 50 km/h ont été installés et les contrôles de gendarmerie vont être multipliés sur le territoire de la commune.
Pour rappel, le montant de l'amende est de 90 € accompagné de la perte d'au moins 1 point sur le permis de conduire.
A noter que vous perdrez plus de temps si vous vous faites arrêter et contrôler que si vous aviez respecté le code de la route.

France Services
Proche de vous au quotidien

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET NUMÉRIQUES DU QUOTIDIEN ?

LES SERVICES ADMINISTRATIFS RÉUNIS EN UN LIEU UNIQUE

Les agents France services de BROU vous accueillent et vous orientent, vous accompagnent dans vos démarches administratives et la mise à disposition d'outils informatiques et vous aident à l'utilisation des services numériques.

OÙ ?

Sur place
Passage Au fil de l'eau
20, rue de la Chevalerie
28160 BROU

Au téléphone
09 64 22 75 72

Par mail
mfs@brou28.com

QUAND ?

Lundi de 14h à 17h
Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Jeudi de 9h à 10h30 et de 14h à 17h
Vendredi de 8h30 à 12h

QUI ?

ADSEA Service accompagnement éducatifs en Milieu ouvert
RDV possible sur demande
au 02 37 88 11 00

ATEL (Point conseil budget)
RDV possible sur demande
au 06 08 86 85 90

CAF – Pôle accompagnement des familles
2e vendredi après-midi sur rdv au
02 37 27 45 45

CARSAT – Conseiller retraite
3e vendredi sur RDV au 3960 ou depuis un mobile au 09 71 10 39 60

CARSAT – Assistante sociale
2e et 4e mardi sur RDV au 3946

CBE – Comité de bassin d'emploi
RDV possible sur demande
02 37 53 61 28

Conciliateurs de justice
Pascal Rozaire 1er, 3e, 4e jeudi matin sur RDV au 06 74 49 30 82

D.A.M.E (Dispositif d'accompagnement Médico Éducatif)
Antoine Fauvet – Lundi sur RDV au
02 37 53 62 80

DDFIP (Finances publiques)
2e et 4e lundi matin
Sur RDV via votre espace personnel sur impots.gouv.fr

Dépann'Emploi
1er mardi matin sans RDV et l'après-midi sur RDV
3e mardi après midi sur RDV
02 37 47 39 41

FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés)
4e mercredi de 16h à 18H au
02 37 47 82 56

Fondation des apprentis d'Auteuil
RDV possible sur demande au
02 37 53 70 70

Mission locale
Mardi et jeudi sur RDV
au 02 37 94 05 05

Pôle emploi
3e mardi matin sur RDV au 3949

SADS (Service à domicile Schweitzer)
1er et 3e mercredi après-midi sur RDV
au 02 37 94 06 36

Service social du département – Assistantes sociales
Lundi après midi et mercredi sur RDV
au 02 37 44 55 50

Soliha (opération OPAH) (Amélioration de l'Habitat Privé)
2e vendredi matin sur rdv
au 02 37 20 08 58

SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation)
RDV sur prescription le 2e mercredi du mois

UDAF (Union Départementale des Affaires Familiales)
RDV possible sur demande
au 02 37 88 13 13

UDAF (Point conseil budget)
2e jeudi matin sur RDV au
02 37 88 32 56

Pour que votre déplacement soit efficace, pensez à vous munir :

Pour le dossier CAF :
- Votre n° allocataire (sur le dossier CAF)
- Votre code confidentiel à 4 chiffres
- Vos trois derniers bulletins de salaire
- Votre dernier avis d'imposition

Pour le dossier d'assurance maladie (AMELI) :
- Votre n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Votre code confidentiel

Pour le dossier d'assurance retraite (CARSAT) :
- Votre n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Une adresse mail et son mot de passe

Pour le dossier MSA :
- Votre n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Une adresse mail et son mot de passe

Pour le dossier Pôle emploi :
- Votre numéro d'identifiant
- Votre mot de passe
- Un CV papier ou sur clé USB, un RIB et votre n° de sécurité sociale pour l'inscription

Pour le dossier impôt
- Votre dernier avis d'imposition sur l'impôt concerné

Pour le dossier trésorerie
- Votre facture concernée (eau, cantine, transports scolaires, crèche,…)



CARTE IDENTITÉ ET PASSEPORT

La mairie d'Yèvres ne délivre pas les cartes nationales d'identité ni les passeports

L'établissement de la carte nationale d'identité ou du passeport nécessite la prise d'empreintes digitales. Le recueil des données biométriques s'effectue avec un équipement spécifique.

La mairie d'Yèvres ne disposant pas d'un tel appareil, elle ne peut pas vous délivrer votre passeport ou votre carte d'identité.

Rendez-vous pour cela à Illiers-Combray, Bonneval ou Châteaudun, qui sont les mairies les plus proches en capacité de rendre ce service.

Comment demander sa carte d'identité ou son passeport ?

Vous pouvez faire une pré-demande de carte d'identité ou de passeport en ligne sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) en vous connectant via France Connect. Il faut renseigner certains éléments concernant votre identité et celle de vos parents. Il faudra ensuite vous rendre dans une des mairies en capacité de délivrer les pièces d'identité pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et vous donnera rendez-vous pour recueillir vos empreintes.

Conservez bien le numéro de votre pré-demande : il est indispensable au bon déroulé de la procédure.

CARTE GRISE

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur le site internet officiel : https://immatriculation.ants.gouv.fr et uniquement sur ce site

Mot d'Yèvres Simplement

Recevez tous nos vœux de bonheur, de santé, de réussite, de joie et de sérénité.

En cette année 2023, il est important pour chacun d'entre nous d'affronter la crise économique persistante que nous subissons régulièrement dans notre vie de tous les jours.

De faire face aux mutations profondes et accélérées de notre société qui s'ancrent de plus en plus profondément dans un siècle nouveau qui ne sont pas celles de notre enfance et de notre jeunesse.

De faire preuve d'une confiance certaine dans le présent et dans l'avenir pour ses proches, pour soi-même et pour son prochain.

Avec mon colistier, nous considérons que notre rôle d'élu est d'être à l'écoute des administrés pour ainsi mieux relayer vos questionnements et préoccupations auprès de l'équipe en place. Je peux vous dire que nous avons été maintes fois sollicités cette année pour diverses demandes.

Nous définissons ensemble les priorités et les objectifs de nos actions en cherchant toujours le plus juste équilibre entre la pertinence des attentes des habitants, les enjeux de demain et les projets soutenables financièrement ou non qui nous sont proposés.

Nous continuerons à veiller au respect des orientations budgétaires pour les projets à venir, sachant que les matières premières ne font qu'augmenter. Bien entendu dans le respect des besoins d'évolution et du bien-être de nos administrés.

2023 verra la poursuite des différentes réflexions et la continuité des travaux lancés sur lesquelles nous serons attentifs.

Avant de conclure, je veux simplement vous dire, chers Yévroises et Yévrois, qu'en ces temps troublés et agités, dans un monde en perpétuel mouvement, dans un contexte de relations internationales fragilisées, les institutions doivent être un cadre rassurant pour les citoyens. Ces institutions, dont la commune fait partie, doivent protéger, servir et accompagner l'épanouissement individuel.

Nous vous renouvelons, à chacune et à chacun d'entre vous, nos vœux de santé , de bonheur, de réussite et d'épanouissement professionnels tout au long de l'année qui vient.

Soyez assurés que nous mettrons l'énergie nécessaire pour que notre village demeure un lieu où il fait bon vivre.





Sincèrement

Laurent Simon
et Jean Pierre Besson

Contact : laurentsimon.yevres@gmail.com

LES TARIFS 2023

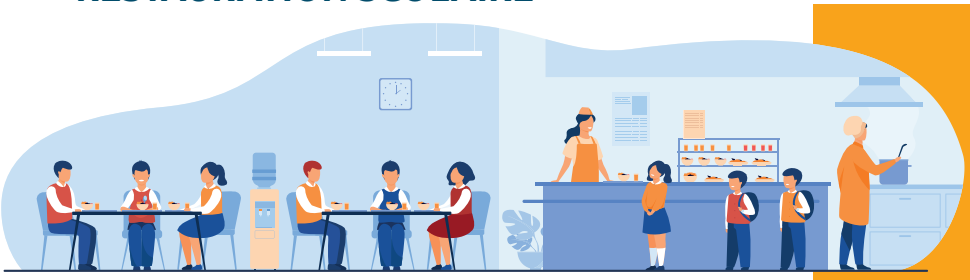


LA SALLE RÉCRÉATIVE

Vous y trouverez les équipements dont vous avez besoin : sono, vidéoprojecteur, éclairage scénique, espace traiteur.
Elle peut accueillir **jusqu'à 368 personnes.**

	½ journée 8H30 – 13h30 13H30 – 19H00	Journée 8h30 à 8H le lendemain	Week-end Du samedi 8H30 au lundi 8H00
Forfait chauffage du 16/10 au 15/04	20 €	30 €	50 €
Résidents de la commune	240 €	440 €	750 €
Hors communes	300 €	550 €	900 €

RESTAURATION SCOLAIRE



Les repas sont entièrement préparés sur place par nos deux agents de restauration.
Les tarifs par repas, fixés pour 2023, sont les suivants :
- Élèves : 3,40 €
- Extérieurs : 5,20 €

A partir du 3e enfant de la même famille : 1,70€

CONCESSIONS CIMETIÈRE

Les tarifs des concessions du cimetière sont fixés comme suit pour 2023 :

	Concession 30 ans	Concession 50 ans
Emplacement	150 €	380 €
Colombarium	500 €	730 €
Cavurne	100 €	230 €



URBANISME

Explications et situation du PLUiH

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH)

Par délibération en date du 26 juillet 2018, la Communauté de Communes du Grand Chateaudun (CCGC) a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat.

Ce PLUiH est amené à remplacer le PLU local en vigueur depuis 2005.

De plus, par délibération du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2022, la CCGC a tiré le bilan de la concertation entamée depuis 4 ans, et arrêté le projet de PLUiH.

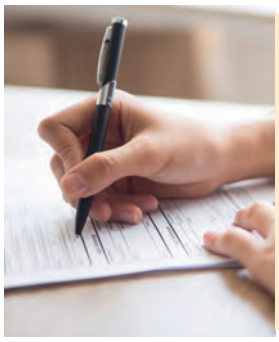
À la suite de cette étape, le Code de l'urbanisme prévoit que ce projet soit soumis, pour avis, aux conseillers municipaux.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable au projet de PLUiH, sous réserve de prendre en compte certaines modifications ; tant sur le zonage prévu que sur la partie réglementaire.

Dans le cadre de l'application de la loi ALUR, puis de la loi Climat et Résilience, et de la mise en œuvre depuis 2019 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui prévoit une très grande restriction des zones constructibles, il est nécessaire de signaler qu'un grand nombre de terrains de notre territoire communal vont devenir inconstructibles.

Le calendrier, avant adoption définitive du PLUiH, prévoit la tenue d'une enquête publique ; dont les dates vous seront communiquées dès qu'elles seront connues.

C'est à cette occasion que vous pourrez consulter les documents et vous exprimer sur vos attentes et remarques sur cet important dossier.



Depuis le 1er septembre, les formulaires d'urbanisme ont changé !

Les différents formulaires « cerfa » pour les permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, certificat d'urbanisme…ont évolué au 1er septembre.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces formulaires sur notre site internet.

Vous avez la possibilité de les préremplir et de les transmettre avec les pièces nécessaires à l'instruction à l'adresse mail suivante : **urbanisme@yevres.fr**

TRAVAUX

TRAVAUX DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

L'usage de la maison située au 65, rue Émile Delavallée sera bientôt exclusivement réservé aux associations locales afin qu'elles puissent y effectuer toutes les tâches afférentes à leurs activités : réunions, assemblées générales, bureau informatisé, stockage de documents, de matériels …

Pour cela, ce lieu est en train de subir d'importants travaux afin de le transformer en Maison des associations.

Redécoupage des pièces, installation de nouvelles poutres, accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), notamment par la création d'une ouverture extérieure et de sanitaires adaptés, réfection complète du réseau électrique, création d'un réseau internet, isolation des murs et du plafond, installation de meubles, réfection et/ou changement des huisseries (portes et fenêtres) sont prévus pour lui donner tous les atouts dont il aura bien besoin pour satisfaire tous les dirigeants et bénévoles de nos si précieuses associations.

Le montant de ces travaux sera d'environ 90.000,00 € TTC, financés, en partie, par une subvention de l'État de 31.602,45 €.

La livraison de ce bâtiment devrait se situer vers le milieu du printemps !





AMÉNAGEMENTS DE LA RUE DU LIEUTENANT STOKES FACE AU CIMETIÈRE

De larges trottoirs ont été prévus devant le cimetière pour permettre aux personnes assistant aux cérémonies de se regrouper en toute sécurité. On constate que le trottoir est constamment utilisé comme parking. Afin de préserver la sécurité de tous, des places de parking vont être marquées sur la chaussée et des plots bloquant l'accès des véhicules sur le trottoir vont être installés.

Ainsi, le rétrécissement de la chaussée confortera la limitation de vitesse à 30 km/h dans ce secteur.

BIENTOT UN ACCUEIL RENOVÉ POUR LA MAIRIE

Des travaux de rénovation de l'accueil de la Mairie vont être réalisés au premier trimestre 2023. Les derniers travaux effectués dans cet espace remontent à une trentaine d'année et un grand rafraichissement ainsi qu'une nouvelle organisation s'imposent. La zone d'accueil va donc être entièrement repensée afin de vous accueillir dans un espace convivial et adapté et afin d'offrir à nos agents un espace de travail supplémentaire.

Le nouvel espace d'accueil sera totalement terminé fin mars 2023.

Pendant la durée des travaux, l'entrée de la mairie se fera par l'entrée de l'école élémentaire. Un fléchage sera mis en place.



SPECTACLE DE L'AMICALE DES JEUNES

26 octobre 2019... 22 octobre 2022... ! 1092 longs jours avant de "remonter" sur les planches pour les membres de l'Amicale des Jeunes (et des moins jeunes !).

Mais quel plaisir pour les chanteurs/acteurs/conteurs et le public de se retrouver afin de se divertir à nouveau.

Laissons la crise sanitaire derrière nous et allons de l'avant.

Un spectacle de variétés comme l'Amicale sait si bien le faire en alternant des chansons parfaitement mises en scène, des sketches courts, des histoires (parfois à "dormir debout" !), et un final avec décors et costumes "L'appel de la mer". Ce final est une véritable mini comédie musicale du plus bel effet.

Et puis, comme c'est l'Amicale des ... Jeunes, le président Olivier FARAULT, entouré de tous les membres, n'a pas manqué de mettre à l'honneur, devant un public enthousiaste, Colette MULLARD pour ses 60 années de présence ! On peut dire que l'Amicale permet de rester jeune !

Rendez-vous les 28 et 29 octobre 2023 pour un nouveau spectacle !

COLLECTE DE L'ÉCOLE AU PROFIT DES RESTOS DU COEUR



La salle des sports de la Commune d'Yèvres a accueilli le 9 décembre dernier environ 280 élèves des écoles et collège du secteur qui sont venus apporter les dons collectés dans chaque établissement scolaire au cours des 3 dernières semaines au profit des Restos du Cœur. Ils étaient accompagnés de leurs enseignantes, ATSEM, AESH et service civique en présence de M. Le Maire de la commune de Yèvres, Monsieur Perry, Mme Bonnin inspectrice du premier degré pour la circonscription, et bien sûr les bénévoles de l'antenne locale des Restos du Cœur dont M et Mme Vichard sont les représentants.

Le Conseil École collège du secteur a souhaité enrichir un projet qui existait déjà à Yèvres depuis plusieurs années. Il s'inscrit dans le cadre de la liaison entre le premier et le second degré et du parcours citoyen des élèves. Une volonté collective des écoles de porter et faire vivre les valeurs de partage et de solidarité pour la cause des Restos du Cœur dès le plus jeune âge !

Le rendez-vous est pris pour l'an prochain, "nous comptons sur vous !"

LE LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE » 2 LAURIERS RENOUVELÉ POUR LA COMMUNE D'YÈVRES !

Cette année 288 communes candidates ont été récompensées : 68 nouvelles communes et 220 communes qui renouvellent leur label pour 3 ans. Des communes rurales ou urbaines, toutes sont des communes qui ont à cœur la pratique d'une activité physique et sportive pour leurs administrés.

Le label, un gage de qualité pour les communes !

Le label Ville Active et Sportive apporte une reconnaissance à l'engagement volontariste et au travail des élus au Sport, des équipes sur le terrain, des actions des associations sportives. Forte de ses 292 licenciés dans les 9 disciplines proposées (Basket, Muay Thaï, Cyclotourisme, Futsal, Pétanque, Randonnée pédestre, Tennis, Tennis de table, Volley-ball), la Commune a concrétisé plusieurs réalisations afin d'améliorer la pratique du sport sur son territoire : installation de l'air de lavage/gonflage des cyclos avec ses sanitaires PMR, aménagement d'un garage pour ranger le matériel de la section vélo, motorisation des panneaux de basket. S'ajoute à cela, après les restrictions sanitaires, la reprise des activités sportives et de loisirs.

La Commune et les associations locales continuent à se mobiliser pour maintenir ce dynamisme par le biais de différents projets structurants et d'évènements réguliers sur le territoire : balisage de 4 parcours de randonnées supplémentaires, réalisation et pose d'une passerelle de 6 mètres sécurisant les randonneurs



Le Président de l'US Yèvres en compagnie des responsables des différentes sections sportives.

en évitant une route départementale très empruntée, projet de création d'une maison des associations par la rénovation d'un bâtiment communal, naming du complexe sportif et de la salle des sports en présence de M. Benjamin NIVET, Joueur de foot de ligue 1 et 2 et d'équipe de France -18 ans natif d'Yèvres (nom du complexe) et de M. Gerard MORICE (nom de la salle des sports), Responsable de la section de tennis de table pendant de longues années et bénévole Yévrois très investi à l'Union Sportive d'Yèvres…

Quelques chiffres pour situer la Commune dans la démarche :

Un jury composé de 30 membres bénévoles, anciens élus, dirigeants d'entreprises, experts des enjeux du sport… 607 villes labellisées, 295 villes labellisées, 2 lauriers, 105 villes lauréates de – de 5 000 habitants. En Région Centre-Val de Loire : 17 villes labellisées.

ÉTAT CIVIL

naissances

HURON LEDRESSEUR Sayana, Sylvette, Leocadia
le 13 janvier 2022 à Le Coudray (28)

RIVIERRE Maylon, Augusto, Sylvain
le 10 mars 2022 à Vendôme (41)

PIGEARD Enora, Amélie, Anaé
le 28 mars 2022 à Vendôme (41)

HERVET METAIS Noan, Jacky, Pascal
le 28 mai 2022 à Vendôme (41)

HENRY Nino, Jacky, Gérard
le 15 juin 2022 à Le Coudray (28)

BIKINDOU Willo
le 19 juin 2022 à Le Coudray (28)

GUÉNARD Garance, Annie, Véronique
le 21 novembre 2022 à Vendôme (41)

MASSÉ Jules, Quentin, Jean-Philippe
le 25 novembre 2022 à Le Coudray (28)

HIRAUT Julia, Aurélie, Nathalie
le 29 novembre 2022 à Le Coudray (28)

RICHER Maxence, Claude, Danny
le 2 décembre 2022 à Le Coudray (28)

mariages

Le 23 avril 2022
LE MANER Samuel & GALMARD Evelyne

Le 04 juin 2022
FREON Nicolas & DESCHAMPS Diane

Le 02 juillet 2022
KUMPAN Benjamin & GULLI Sarah
VAN HEES Franck & TANTZY-PERIASSAMY Aude

Le 16 juillet 2022
MARTIN Clément & FOLLEA Clémence

Le 30 juillet 2022
ROULEAU Jordy & GESLIN Aurélie

Le 20 août 2022
BERTHAULT Jordan & LE BRETON Emilie

Le 22 octobre 2022
SOHIER Cyrille & COSME Aurélie
GALBY Kévin & AINS Lucie

décès

LEROY Alain, Robert
le 04 janvier 2022

MOREAU Fabrice, Jean, Germain
le 21 janvier 2022

ROBERT née SELIN Annie, Mathilde, Yvonne
le 23 janvier 2022

AUGUET Guy, Georges
le 13 février 2022

BOSSION Pierre, Arthur, Ernest
le 14 février 2022

QUENTIN née BENOIST Dominique, Marie
le 08 mars 2022

TOURY René, Lucien
le 09 mars 2022

ROYER née GENTY Laetitia, Mireille, Marie-Claude
le 16 mars 2022

COURTIN née THIROUARD Jacqueline, Régine, Raymonde le 19 mars 2022

GOUSSARD Gilbert, Joseph
le 21 mai 2022

TOURY Roland, Fernand
le 14 juin 2022

COIFFÉ née FEZARD Lilianne, Paulette, Juliette
le 16 juin 2022

CHABOCHE Jean, Emile, Arsène
le 16 juillet 2022

COURTOIS née FOURNIER Huguette, Simonne, Aimée , le 31 juillet 2022

BOUCHER née MORIN Monique, Fernande, Marie
le 21 août 2022

MAUPOU Maurice, André, Robert
le 30 août 2022

HUCHET Kévin, Yoann, Jérémy
le 24 septembre 2022

DESFRICHES née ROUXEL Sylvie, Joëlle, Andrée
le 03 octobre 2022

DUVAL Roger, Pierre, André
le 15 octobre 2022

FERRE Régis, Adrien, Lucien
le 21 octobre 2022

ESNAULT Danielle, Nicole, Alberte
le 02 novembre 2022

GALBY Robert, Georges
le 1er novembre 2022

RIQUIER Marie-Louise, Renée
le 13 novembre 2022

TERTRE Henri, Emile, Louis
le 04 décembre 2022

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Sous réserve de modifications

JANVIER

SAMEDI 07 - **Galette des Rois - USY Randonnée**
Salle récréative - 18h

DIMANCHE 08 - **Galette des Rois - Comité des fêtes**
Salle récréative - 14h30

SAMEDI 14 - **Repas dansant - USY Tennis de Table**
Salle récréative - 20h

DIMANCHE 15 - **Galette des Rois - FNACA**
Salle récréative - 14h30

VENDREDI 20 - **Vœux du maire - Commune**
Salle récréative - 19h

LUNDI 30 - **Don du sang - IFS**
Salle récréative - 15h30 à 19h

FÉVRIER

DIMANCHE 05 - **Loto - Anciens Sapeurs-pompiers Yèvres**
Salle récréative - 14h

SAMEDI 11 - **Repas dansant - CCJA Jeunes Agriculteurs**
Salle récréative - 20h

DIMANCHE 12 - **Loto - Comité des Fêtes** - *Salle récréative - 14h*

SAMEDI 25 - **Loto - AAPPMA Pêche** - *Salle récréative - 19h*

MARS

DIMANCHE 05 - **Concert OHEL - Commune**
Salle récréative - 16h

SAMEDI 11 - **Repas dansant - Etoile de Brou - Foot**
Salle récréative - 20h

DIMANCHE 12 - **Loto - APEY** - *Salle récréative - 14h*

DIMANCHE 19 - **Loto - ABPEEP Asso parents d'élèves Brou**
Salle récréative - 14h

SAMEDI 25 - **Spectacle musical - Ecole de musique Brou CDC**
Salle récréative - 20h30

SAMEDI 25 - **Carnaval - APEY**
Mairie 14h30

DIMANCHE 26 - **Assemblée Générale - Amicale des Jeunes**
Salle récréative - 9h



AVRIL

LUNDI 03 - **Don du sang - IFS**
Salle récréative - 15h30 à 19h

SAMEDI 15 - **Soirée comique - USY Tennis de table**
Salle récréative - 20h

DIMANCHE 16 - **Thé dansant - Comité des Fêtes**
Salle récréative - 23h30

SAMEDI 22 - **Loto - USY Tennis de table**
Salle récréative - 19h

MAI

SAMEDI 06 - **Repas dansant - Amis de la danse**
Salle récréative - 19h30

Gala de Muay Thaï
Salle des sports G. Morice - à partir de 17h

LUNDI 08 - **Cérémonie 8 mai 1945 - Commune**
Rdv devant la mairie - 18h

SAMEDI 13 - **Repas des ainés - Commune**
Salle récréative - 12h

DIMANCHE 14 - **Randonnée parcours du cœur (cyclo et pedestre) - Commune**
Rdv devant salle récréative - 9h

JEUDI 18 - **Randonnée de l'Ascension USY Randonnée**
Rdv devant salle récréative - 8h

VENDREDI 26 - **Fête Yèvroise - Comité des fêtes**
Rdv devant salle récréative - 18h



JUIN

VENDREDI 02 - **Concert de Printemps - Commune**
Église - 20h30

MARDI 13 - **Assemblée générale - Amis de la danse**
Salle récréative - 19h

SAMEDI 17 - **Assemblée générale USY Tennis de table**
Salle récréative - 10h

LUNDI 19 - **Don du sang - IFS**
Salle récréative - 15h30 à 19h

VENDREDI 23 - **Fête de la musique Comité des Fêtes**
Rdv place de l'Église - 18h

SAMEDI 24 - **2h de tandem - USY Cyclo**
Rdv zone Croix verte - 18h30

DIMANCHE 25 - **La Fête du Pays Dunois**
Complexe sportif B. Nivet -10h

JEUDI 29 - **Spectacle école - Ecole Lucie Aubrac**
Salle récréative - 18h

VENDREDI 30 - **Spectacle école - Ecole Lucie Aubrac**
Salle récréative - 18h

JUILLET

DIMANCHE 02 - **Kermesse et distribution des prix - APEY et Commune**
Ecole Lucie Aubrac - 14h

VENDREDI 14 - **Fête nationale - Jeux pour enfants - Commune**
Complexe sportif B. Nivet - 14h

DIMANCHE 23 - **Brocante, vide greniers, feu d'artifice Comité des Fêtes** - *Rues d'Yèvres - 7h*



www.yevres.fr - ***mairie@yevres.fr*** - 02 37 47 48 39

Ce bulletin a été réalisé par les membres de la commission « Communication »
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.
Dépôt légal : 679 - 1er trimestre 2023 - Conception et impression - Brou Publicité, tél. 02 37 47 00 52